



Expertise Comptable
Audit & Conseil

Associés
Commissaires aux comptes

Valentin DOLIGÉ

Estelle COLLET

FONDS DE DOTATION LES D

281 chemin du Touret
13520 Maussane les Alpilles

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Tour Franklin
100-101 Terrasse Boieldieu
CS 70395
92042 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
Tél : 01 85 78 09 00
contact@h3p.com

ORCOM H3P AUDIT

Société de Commissaires
aux comptes membre de la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux comptes de
Versailles et du Centre

S.A.R.L. au capital de 50.000 €
RCS NANTERRE : 449 717 032
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR 30 449 717 032

FONDS DE DOTATION LES D

**281 chemin du Touret
13520 Maussane les Alpilles
SIREN : 853.801.587**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil d'administration,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FONDS DE DOTATION LES D** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de l'application du règlement ANC n°2023-03 du 07 juillet 2023 pour les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 exposées dans la note de

l'annexe des comptes annuels «Changements de méthodes».

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Ces appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Nous avons examiné l'application par la Fondation du règlement ANC n°2023-03 du 07 juillet 2023 pour les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et vérifié ses impacts sur les comptes annuels. Nous avons également apprécié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans l'annexe à ce titre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

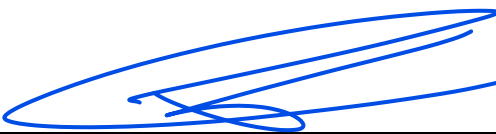
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 juin 2026

Le commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above a solid black horizontal line.

ORCOM H3P AUDIT

ESTELLE COLLET

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement	1 962 490		1 962 490	2 496 157
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	78 884		78 884	446 852
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 041 374		2 041 374	2 943 010
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 041 374	0	2 041 374	2 943 010

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	15 000	15 000
Fonds propres statutaires	15 000	15 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	15 000	15 000
Fonds propres consommables	2 023 214	2 924 850
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	2 038 214	2 939 850
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 160	3 160
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	3 160	3 160
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 041 374	2 943 010

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	901 635	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		861 457
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	901 635	861 457
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	927 005	873 404
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		1 911
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	927 005	875 315
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 25 369	- 13 858
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		13 441
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	25 369	417
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	25 369	13 858
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	25 369	13 858
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)		
Produits exceptionnels (V)		2 415 563
Charges exceptionnelles (VI)		2 415 563
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	927 005	3 290 878
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	927 005	3 290 878
EXCÉDENT OU DÉFICIT	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **2 041 374,21 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **0,00 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Le Fonds Les D est un fonds mixte et a pour objet d'intervenir, directement ou indirectement, dans des actions d'intérêt général, et en notamment :

- Des actions informatives, éducatives, sociales ou médicales permettant notamment de favoriser l'insertion ou la réinsertion,
- Des actions environnementales ou en soutien à la cause animale,
- Des actions de lutte contre la précarité, l'exclusion, la discrimination,
- Des projets d'innovation sociétale.

Afin de permettre la réalisation de son projet, le fonds pourra également financer tout projet présenté par un organisme d'intérêt général œuvrant dans ces domaines.

Le fondateur entend que le fond de dotation ait un caractère mixte, à la fois opérateur et redistributeur.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 041 374 €

Le résultat net comptable est un nul.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022- 06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers dont le règlement ANC

n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de l'application du nouveau règlement comptable ;
- Indépendance des exercices.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Liste des méthodes

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de la fondation a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charge.

Le changement de réglementation comptable a demandé de comptabiliser la quote-part de dotation consommable viré au compte de résultat dans un compte 7532 (901635,41€). En N-1, le compte 757 était utilisé (861457,29€). Par conséquent, il y a une divergence de lecture du compte de résultat sur les nouveaux états comptables au niveau de l'affectation du produit qui vient neutralisé le résultat. Les rubriques divergent entre 2024 et 2025.

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :
 - > Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes,
 - aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - > Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Compte tenu des reclassements opérés et conformément à la réglementation comptable, le bilan et le compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés séparément en fin d'annexe.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	2 939 850,00			- 901 635,41	2 038 214,59
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
TOTAL	2 939 850,00			- 901 635,41	2 038 214,59
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	2 939 850,00			- 901 635,41	2 038 214,59

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 160,00	3 160,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 160,00	3 160,00		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	2 350,00	
TOTAL	2 350,00	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	2 433,19	
Afférents aux services autres		
TOTAL	2 433,19	

Bilan actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS REÇUS PAR LEGS/DONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
ACTIF CIRCULANT	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)				
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				1 911
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie	2 496 157		2 496 157	
	DISPONIBILITÉS	446 852		446 852	1 387 027
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 943 010		2 943 010	1 388 939
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		2 943 010		2 943 010	1 388 939

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	15 000	15 000
	Fonds propres statutaires	15 000	15 000
	Fonds propres complémentaires		
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	RÉSERVES		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	REPORT À NOUVEAU		
	EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE		
	FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	2 924 850	1 370 744
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
TOTAL FONDS PROPRES (I)		2 939 850	1 385 744
AUTRES F.P.	Avances conditionnées		
	Produit des émissions de titres participatifs		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
	Total fonds reportés et dédiés (II)		
	Fonds dédiés reportés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)			
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 160	3 195
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres emprunts obligataires		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (IV)	3 160	3 195
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+ II + III + IV + V)		2 943 010	1 388 939

Compte de résultat



Compte de résultat

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Total des ventes de biens et services		
	Vente de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de services		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénat		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	861 457	882 855
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	861 457	882 855
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Autres achats et charges externes	873 404	903 682
	Aides financières		
	Impôts, taxes, et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Report des fonds dédiés		
	Autres charges	1 911	
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	875 315	903 682
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-13 858	-20 827

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	13 441	20 827
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	417	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		13 858	20 827
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)			
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		13 858	20 827
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)			
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	2 415 563	
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 415 563	
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	2 415 563	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 415 563	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		3 290 878	903 682
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		3 290 878	903 682
EXCÉDENT OU DÉFICIT			
CONTRIB. VOL. NAT.	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	TOTAL		
CONTRIB. VOL. NAT.	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Charges de prestations en nature		
	Personnel bénévole		
TOTAL			